

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 14
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

## DÉLIBÉRATION n° B2018/149

L'an deux mille dix-huit et le 17 septembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Alain PIASER, Jean-Claude CLARENS, Monique MARTIN, Roger LACOME, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD et Jean-Pierre CABOS

**Absents excusés** : François DABEZIES, Fabienne ROYO, Alain DUCASSE, Laurent LAGES, Nathalie SALCUNI, Joëlle ABADIE

**Objet** : Eclairage public - Participation de la commune de Lannemezan au financement des travaux de modernisation des réseaux et équipements (facture n°8)

Monsieur le Président ne participe pas aux débats et à la délibération.

Dans le cadre du programme TEPcv, la communauté de communes a engagé un programme de travaux de modernisation des réseaux et équipements d'éclairage public de la commune de Lannemezan à travers un marché public signé avec ESL.

La pratique de l'ex CCPLB consistait à fixer le même niveau participation intercommunale pour la commune de Lannemezan et pour les autres communes, dans un souci d'équité territoriale.

Il est proposé d'appeler, en vertu de ce principe, une participation par fonds libre à la commune de Lannemezan à hauteur de 15 % des factures émises par ESL.

Des participations de 8 029.94 €, 10 463.67 € et 7 455.57 € ont déjà été décidées par délibérations pour les 7 premières situations.

Dans le cadre du marché, la dernière facture a été réglée à ESL :

- 8<sup>e</sup> versement : 24 813.50 € HT

Calcul participation de 15 % du montant de la facture = 3 722.03 €

Monsieur le Premier Vice-Président demande de l'autoriser à demander à la commune de Lannemezan une participation de 3 722.03 €, soit 15 % du montant HT de la dernière facture émise dans le cadre des travaux de modernisation des réseaux et équipements d'éclairage public de Lannemezan réalisés par ESL.

## LE BUREAU

Le premier vice-président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

## DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à appeler à la commune de Lannemezan une participation de 3 722.03 €, soit 15 % du montant HT de la dernière facture émise dans le cadre des travaux de modernisation des réseaux et équipements d'éclairage public de Lannemezan réalisés par ESL.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Affichée le **28 SEP. 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20180917-2018-149B-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2018  
Date de réception préfecture : 28/09/2018